

# FORMULAIRE DE DON : Parrainage fiscal du Conseil des arts de Montréal

## Flûte Alors!

### 1. Information à propos du donateur

Type de don :	<input type="checkbox"/> Entreprise ou fondation	
	<input type="checkbox"/> Individuel	
Nom de l'entreprise ou de la fondation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Adresse complète : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 2. Don \*

Je désire faire un don au Conseil des arts de Montréal :

50 \$       100 \$  200 \$  Autre montant : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

\*Seuls les dons de 50 \$ et plus donnent droit à un reçu d'impôt envoyé par le Conseil des arts de Montréal, pour le montant maximal admissible. **Flûte Alors!** remercie le Conseil des arts de Montréal pour son parrainage fiscal qui nous permet d'accomplir nos activités artistiques.

### 3. Signature

En faisant un don via le programme de parrainage fiscal du Conseil des arts de Montréal: Je reconnais ne pas avoir de lien de dépendance avec l'organisation **Flûte Alors!** et que ni moi, ni une personne ayant un lien de dépendance avec moi, ne tire un avantage personnel directement ou indirectement du don.

Je reconnais que le Conseil des arts de Montréal a l'entière discrétion et contrôle quant à l'utilisation de mon don. Ainsi, je reconnais que mon don pourra être utilisé pour soutenir l'organisme qui a sollicité mon don ou un autre organisme dans une ou plusieurs disciplines reconnues par le Conseil des arts de Montréal. Il est entendu qu'un lien de dépendance entre deux personnes physiques est défini comme un lien de sang, un lien de mariage ou d'union de fait. De plus, une organisation et une personne physique ou morale seront considérées avoir un lien de dépendance si la deuxième contrôle la première. Une organisation et une personne morale seront aussi considérées avoir un lien de dépendance si elles sont contrôlées par la même personne ou le même groupe de personnes. Un lien de dépendance peut aussi exister en fonction des faits propres à la situation. Par exemple, un membre, dirigeant ou administrateur d'un organisme pourrait être considéré avoir un lien de dépendance avec l'organisme. En cas de doute quant au lien qui pourrait m'unir à l'organisme, je dois en aviser le Conseil des arts de Montréal préalablement à mon don.

**SIGNATURE (obligatoire) :** \_\_\_\_\_

### 4. Instructions pour le chèque

- Libellez le chèque à l'ordre du *Conseil des arts de Montréal*
- Si adresse sur le chèque mettre uniquement 1210, rue Sherbrooke Est (QC), H2L 1L9
- Une seule mention ou référence est acceptée dans la zone mémo des chèques, soit : parrainage fiscal.
- Attention : ne pas inscrire de mention **Flûte Alors!** en mémo

**ENVOI DU CHÈQUE ET DU FORMULAIRE SIGNÉ À : Flûte Alors!**

**6358, ave. De Lorimier, Montréal, Qc, H2G 2P4**

<b>CHÈQUE</b>		<input type="text"/> \$
Payez à l'ordre de: <b>CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL</b>		
		/100 DOLLARS
Pour: <b>PARRAINAGE FISCAL</b>		
Adresse: <b>Conseil des arts de Montréal 1210 rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1L9</b>		